

Le 3 mai 2016

Objet : Demande d'accès n° 2016-04-02 – Lettre réponse

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande concernant les fiches de suivi quantitatives et descriptives pour tout projet ayant bénéficié de sommes provenant du Fonds Vert par l'entremise du programme *Aide aux composteurs domestiques et communautaires*.

Les documents suivants sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

1. Fiche de suivi descriptive des actions du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, Action 23.3, 3 pages;
2. Fiche de suivi, Programme de compostage pour petites municipalités : Action 23.3, 8 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M. Enrique Alvarenga, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [enrique.alvarenga@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:enrique.alvarenga@mddelcc.gouv.qc.ca) en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice

Pascale Porlier

p. j. (3)

# PACC – Action 23.3

Action de réduction, d'évitement ou d'adaptation

## FICHE DE SUIVI DESCRIPTIVE DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Date de mise à jour :

N° et libellé de l'action		Ministère responsable de la mise en oeuvre	
Action : 23.3 – Programme de compostage pour petites municipalités		MDDELCC	
Budget de l'action période 2013-2017	1 650 000 \$	Partenaires :	
Objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 - base annuelle (lorsque applicable)	___ t CO <sub>2</sub> éq.		
Potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 - base annuelle (lorsque applicable)	___ t CO <sub>2</sub> éq.		

Direction responsable		Téléphone (poste)	
Chargé de projet	Philippe Coulombe	4156	
Gestionnaire	Nicolas Juneau	4852	
Service, direction	Direction des matières résiduelles		

### Informations sur l'action

#### 1. TYPE D'ACTION (AIDE FINANCIÈRE, SENSIBILISATION, R&D, DÉMONSTRATION, FORMATION, RÉGLEMENTATION, ETC.)

Programme d'aide financière.

#### 2. DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Le programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC) vise à soutenir les municipalités dans leurs actions pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à leur permettre de procéder au bannissement de l'élimination des matières organiques générées sur leurs territoires en mettant en place des composteurs domestiques ou communautaires.

Il s'adresse aux municipalités de petite taille ou dévitalisées, aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux communautés autochtones qui ne peuvent bénéficier du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC).

#### 3. RÉSULTATS ET AVANTAGES (COBÉNÉFICES) ATTENDUS

La matière organique putrescible compte pour environ 40 % de la matière enfouie au Québec. L'ACDC vise à détourner une partie de cette matière des lieux d'élimination en vue de la recycler, au bénéfice de tous les citoyens, ce qui permettra notamment de prolonger la vie utile de ces installations. En effet, les matières organiques sont une composante essentielle des sols et jouent un rôle fondamental dans leur conservation, dans les cultures agricoles et dans le maintien de la fertilité. Le retour au sol du compost généré par le compostage fait partie du cycle du carbone, et permet de transformer cette ressource en un amendement organique et un engrais de qualité.

De plus, les matières traitées par compostage permettront la réduction des émissions de GES, principalement par l'évitement d'émissions de GES relatives à l'enfouissement et au transport des matières organiques.

#### **4. PROBLÉMATIQUES ET RISQUES CONCERNANT L'ATTEINTE DES OBJECTIFS**

À déterminer

#### **5. PROJETS ADMISSIBLES**

En date d'aujourd'hui, aucun projet n'a reçu l'aval du Ministère. Le programme est actuellement en révision.

#### **6. AIDE FINANCIÈRE**

L'enveloppe totale du programme est de 2 M\$. L'aide financière maximale est de 50 000 \$ par municipalité.

#### **7. PROCESSUS D'ANALYSE DES PROJETS SOUMIS (EX. : COMITÉ D'ÉVALUATION INTERMINISTÉRIEL)**

Les promoteurs doivent présenter leurs demandes d'aide financière sur le formulaire prescrit et y joindre une résolution indiquant :

- le nom de la personne autorisée à transmettre l'information requise relative à cette inscription;
- l'engagement de la municipalité à respecter le programme et en particulier ses éléments de reddition de comptes.

Le Ministère évaluera les projets proposés par les municipalités dans les meilleurs délais possibles, selon l'ordre de réception des dossiers complets. Les municipalités dont les projets sont acceptés recevront une lettre les en informant. Les municipalités dont les projets ne sont pas retenus en seront avisées par lettre.

#### **8. PROCESSUS DE SUIVI DE L'ACTION**

Un rapport annuel, sur le formulaire prescrit par le Ministère, comprenant une estimation de la quantité de matière organique traitée, le nom de l'installation d'élimination de la municipalité ainsi que :

- le Registre de tous les composteurs (avec carte de localisation sur le territoire);
- la copie des protocoles d'achat, d'installation et de formation, selon le cas;
- les factures;
- le bilan des activités d'ISÉ.

#### **9. RÉSULTATS ET AVANTAGES (COBÉNÉFICES) OBTENUS À CE JOUR**

Non applicable.

#### **10. CHRONOLOGIE (INCLURE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR)**

Le programme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014. À partir de cette date, les organisations admissibles auront jusqu'au 31 décembre 2017 afin de soumettre leur projet. Il est prévu de faire approuver par les autorités, au printemps 2016, une nouvelle interprétation du programme utilisant des critères d'admissibilité basés sur la population des municipalités, la densité de population dans leur périmètre d'urbanisation et leur localisation hors des territoires des communautés métropolitaines, ce qui permet de tenir compte des implications économiques du traitement des matières organiques pour certaines municipalités de faible taille.

<b>Planification de la mise en oeuvre</b>		<b>Échéancier</b>	<b>État d'avancement</b>
		31 décembre 2017	Ec
<b>État d'avancement :</b>	Complétée : C	En cours : Ec	Nouvelle : N
<b>Explication :</b>		Abandonnée : A	Inactive : -I

### Sources de financement externes au PACC

Identifiez les autres sources de financement, leurs montants et la proportion payée dans le cadre du PACC.  
Non applicable

### Suivi des indicateurs \*

#### Indicateurs quantitatifs\*\*

À déterminer

À déterminer

À déterminer

**Méthodologie**

**Incertitude et marge d'erreur\*\*\***

#### Indicateurs qualitatifs

À déterminer

À déterminer

À déterminer

**Résultat**

**Cible**

\* Ces indicateurs doivent permettre d'apprécier les avancées de votre action et ses avantages (voir guide).  
\*\* Le détail chiffré doit se retrouver dans la fiche Excel.

#### Validation

Rédigée par : Philippe Coulombe  
Titre : Chef de division  
N° tél. : 418 521-3950, poste 4156  
Date : 16 février 2016

Approuvée par : Nicolas Juneau  
Titre : Directeur  
N° tél. : 418 521-3950, poste 4852  
Date : 17 février 2016

**Onglet DRFM COF**

Section 1: Sommaire- Consolidation des organismes et des fonds (COF)

Section 2: Prévision des engagements

**Onglet Détail des dépenses et ETC**

Section 3: Frais

Section 5: Ressources rémunérées par le fonds vert (en équivalent temps complet (ETC))

**Onglet Détail des projets autorisés**

Section 7: Détail des projets autorisés

Section 8: Détail des émissions de GES réduites ou évitées - Par projet

**Onglet Indicateurs quantitatifs**

Section 9: Indicateurs de performance quantitatifs

**Onglet Gaz à effet de serre (GES)**

Section 10: Émissions de GES réduites annuellement - Total

Section 11: Émissions de GES évitées annuellement - Total

**Onglet commentaires**

Validée par la DRFM:

Date \_\_\_\_\_

Validée par le BPCC:

Date \_\_\_\_\_

**SUIVI DES DEMANDES DE MODIFICATION (RESERVE AU MDDELCC) - DRFM**

NO DE LA DEMANDE	DATE	DEMANDÉ PAR	SUIVI DES CORRECTIONS	EXERCICE FINANCIER	ACTIONS POSÉES	COMMENTAIRES

**SUIVI DES DEMANDES DE MODIFICATION (RESERVE AU MDDELCC) - BPCC**

NO DE LA DEMANDE	DATE	DEMANDÉ PAR	SUIVI DES CORRECTIONS	EXERCICE FINANCIER	ACTIONS POSÉES	COMMENTAIRES





**PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES:  
détail des dépenses et des ETC**

<b>MINISTÈRE PORTEUR :</b> MDDELCC
<b>Responsable ministériel :</b> -
<b>Direction responsable :</b> DMR
<b>Chargé de projet :</b> Philippe Coulombre
<b>NUMÉRO et NOM de la PRIORITÉ DU PACC 2020 :</b> 23- Soutenir les réductions d'émissions de GES associées à la gestion des matières résiduelles
<b>NUMÉRO et NOM de l'ACTION :</b> 23.3 Programme de compostage pour petites municipalités
<b>Numéro et Nom de la sous-action :</b> 23.3
Programme de compostage pour petites municipalités Prog:14955 et 52050
<b>BUDGET 2013-2017 (\$)</b> : 1 650 000 \$
<b>BUDGET 2013-2020 (\$)</b> : 2 000 000 \$
<b>Dépenses maximales autorisées 2013-2017 (\$)</b> : 1 100 000 \$
<b>Objectif de réduction de GES en 2017-base annuelle (t CO2 éq.) :</b> 0
<b>Potentiel de réduction de GES en 2020-base annuelle (t CO2 éq.) :</b> 0
<b>Part du financement par le PACC (%) :</b> 100%

Fiche validée par :

Numéro de téléphone :

Date : 0 janvier 1900

Fiche complétée par : it Rickli pour Jean-Marc Lef

Numéro de téléphone: 418 521-3950 poste 7506

Fiche complétée le : 19 janvier 2016

Date de mise à jour : 19 janvier 2016

*ATTENTION: Pour l'année en cours inscrire les dépenses réelles jusqu'au 30 novembre et uniquement pour le suivi de décembre*

<b>SECTION 3 - FRAIS</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>
	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>	
3.1 Rémunération				- \$
3.2 Contribution de l'employeur				- \$
3.3 Immobilisations				- \$
3.4 Fonctionnement	- \$	- \$	- \$	- \$
3.4.1 Publicité				- \$
3.4.2 Formation				- \$
3.4.3 Frais de déplacement				- \$
3.4.4 Autres				- \$
<b>TOTAL</b>	- \$	- \$	- \$	- \$

<b>SECTION 5 - RESSOURCES RÉMUNÉRÉES PAR LE FONDS VERT (NOMBRE EN ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET (ETC))</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>Échu</b>	<b>Échu</b>		
5.1 Total des ETC (occasionnels et permanents)				0,00





<b>MINISTÈRE PORTEUR :</b> MDDELCC	
<b>Responsable ministériel :</b> _____	
<b>Direction responsable :</b> DMR	
<b>Chargé de projet :</b> Philippe Coulombre	
<b>NUMÉRO et NOM de la PRIORITÉ DU PACC 2020 :</b> 23- Soutenir les réductions d'émissions de GES associées à la gestion des matières résiduelles	
<b>NUMÉRO et NOM de l'ACTION :</b> 23.3 Programme de compostage pour petites municipalités	
<b>Numéro et Nom de la sous-action :</b> 23.3	
Programme de compostage pour petites municipalités Prog:14955 et 52050	
<b>BUDGET 2013-2017 (\$):</b>	1 650 000 \$
<b>BUDGET 2013-2020 (\$):</b>	2 000 000 \$
<b>Dépenses maximales autorisées 2013-2017 (\$):</b>	1 100 000 \$
<b>Objectif de réduction de GES en 2017-base annuelle (t CO2 éq.):</b>	0
<b>Potentiel de réduction de GES en 2020-base annuelle (t CO2 éq.):</b>	0
<b>Part du financement par le PACC (%):</b>	100%

SECTION 7 - DÉTAILS DES PROJETS AUTORISÉS (6)				
VOLET OU THÉMATIQUE	NOM DU REQUÉRANT	NOM DU PROJET	Nombre de projets	RÉGION ADMINISTRATIVE
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE PROJET (6)</b>				
<b>TOTAL CONTRATS FONCTIONNEMENT (6)</b>				
<b>TOTAL CONTRATS IMMOBILISATION (6)</b>				
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS (6)</b>				

SECTION 8 - DÉTAIL DES ÉMISSIONS DE GES RÉDUITES OU ÉVITÉES (en tonnes CO <sub>2</sub> éq.)												Coût/l'anne vérifiée de l'année en cours	Durée du projet (exemple: durée de vie de l'équipement)	
Type d'émission	Émissions rapportées dans l'inventaire	Émissions		Vérifiées		2013-2014	2013-2014	2014-2015	2014-2015	2015-2016	2015-2016			
		Réduites	Évitées	Tierce partie	MO									Vérifié
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
OC-Québec	oui													
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS (tonnes CO<sub>2</sub> éq.)</b>														





